



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

DT-DTD/MEF/803/09-14

Port-au-Prince, le **09 SEP. 2014**

**CIRCULAIRE
AUX
INSTITUTIONS DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE**

Le Ministère de l'Économie et des Finances demande à toutes les Institutions de l'Administration Publique de bien vouloir renouveler, au plus tard le 19 septembre 2014, les spécimens de signature des personnes autorisées à signer sur les comptes courants domiciliés à la Banque de la République d'Haïti (BRH) et à la Banque Nationale de Crédit (BNC) pour l'exercice 2014-2015.

Cette requête est formulée pour répondre aux exigences de la BRH.

Le Ministère de l'Économie et des Finances saisit l'occasion pour renouveler aux entités concernées l'assurance de sa considération distinguée.

Marie Carmelle **JEAN MARIE**
Ministre